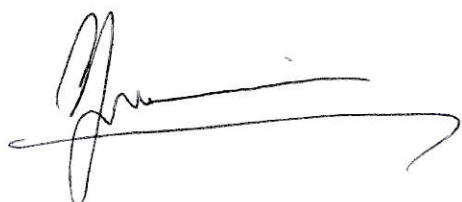


COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/03/2022

	Du 01/04/23 Au 31/03/24	Du 01/04/22 Au 31/03/23	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Montant net du chiffre d'affaires				
Autres produits	2 603,00	1,38	2 601,62	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 603,00	1,38	2 601,62	
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	17 070,15	15 868,26	1 201,89	7,57
Impôts, taxes et versements assimilés		-3 099,00	3 099,00	100,00
Salaires et traitements	4 084,20	12 002,40	-7 918,20	-65,97
Autres charges	7,79		7,79	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	21 162,14	24 771,66	-3 609,52	-14,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-18 559,14	-24 770,28	6 211,14	25,07
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
De participation	21 899,69		21 899,69	
Autres intérêts et produits assimilés	97 492,91	5 212,32	92 280,59	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	119 392,60	5 212,32	114 180,28	
Charges financières				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	119 392,60	5 212,32	114 180,28	
RÉSULTAT COURANT tvt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	100 833,46	-19 557,96	120 391,42	615,56
Produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Impôt sur les bénéfices (X)	367,00		367,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	121 995,60	5 213,70	116 781,90	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 529,14	24 771,66	-3 242,52	-13,09
Bénéfice ou Perte	100 466,46	-19 557,96	120 024,42	613,69
				

BILAN - ACTIF

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/03/2022

ACTIF	Valeurs au 31/03/24			Valeurs au 31/03/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	536,18	536,18		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	17 575,73	17 575,73		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	18 111,91	18 111,91		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)	288 512,69		288 512,69	266 806,00
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	4 708 506,72		4 708 506,72	4 386 000,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	285 007,27		285 007,27	531 461,48
Charges constatées d'avance (3)	347,20		347,20	756,41
TOTAL (II)	5 282 373,88		5 282 373,88	5 185 023,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	5 300 485,79	18 111,91	5 282 373,88	5 185 023,89
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN - PASSIF

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/03/2022

PASSIF	Valeurs au 31/03/24	Valeurs au 31/03/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 898,00)	898,00	898,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100,00	100,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 178 891,16	5 198 449,12
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	100 466,46	-19 557,96
SITUATION NETTE	5 280 355,62	5 179 889,16
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	5 280 355,62	5 179 889,16
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		982,00
Emprunts et dettes financières diverses (3)	508,78	519,67
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 081,05	1 030,06
Dettes fiscales et sociales	428,43	2 603,00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	2 018,26	5 134,73
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	5 282 373,88	5 185 023,89
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	2 018,26	5 135,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

3 BC
Société par actions simplifiée
Au capital de 898 euros
Siège social : 24, rue de Chalons,
51240 ST GERMAIN LA VILLE
451 520 498 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Mars 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2024 s'élevant à 100 466,46 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	100 466,46 euros
---------------------------------	-------------------------

A titre de dividendes :	75 000,00 euros
Soit 83,52 euros par action	

Solde restant à affecter :	25 466,46 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Solde antérieur du compte « Autres réserves » :	5 178 891,16 euros
--	---------------------------

Qui s'élève ainsi à :	5 204 357,62 euros
------------------------------	---------------------------

Il est précisé qu'au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2024 :

- Sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts le montant des revenus distribués à hauteur de 7 515,00 euros, soit 10,02% du dividende.
- Ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts le montant des revenus distribués à hauteur de 67 485,00 euros, soit 89,98% du dividende.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 29 septembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.



Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2021 : 900 000,00 euros soit 1 002,22 euros par action
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 900 000,00 euros
Exercice clos le 31 mars 2022 : Néant
Exercice clos le 31 mars 2023 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Septembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

Bruno JOUDRIER

